

# RÉORGANISATION DE LA CIRCULATION AU QUARTIER DE LA GARE

Direction Mobilité  
Service Circulation et Service Autobus



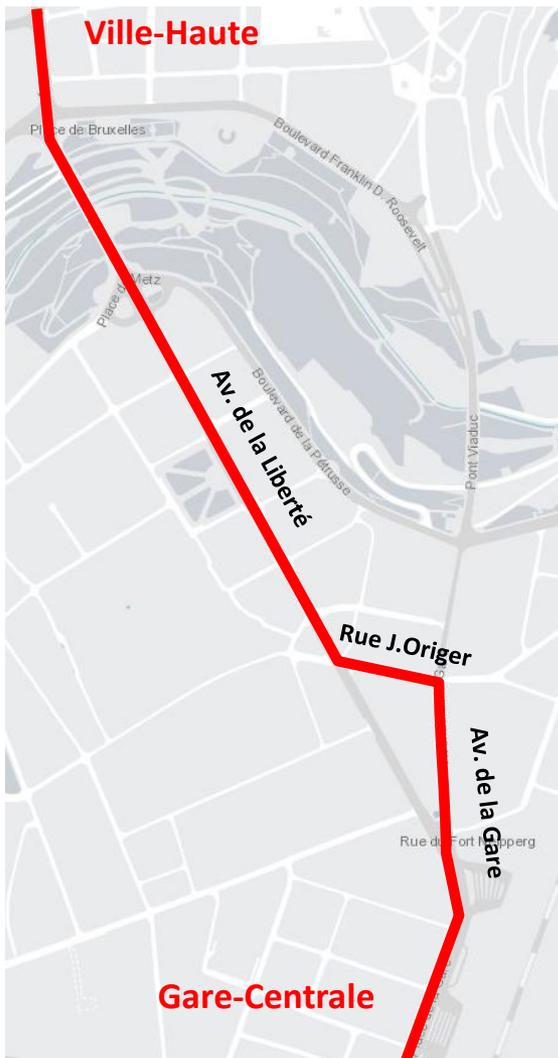
Présentation du 24 octobre 2019

# ADAPTATIONS DU RESEAU AVL AU QUARTIER DE LA GARE

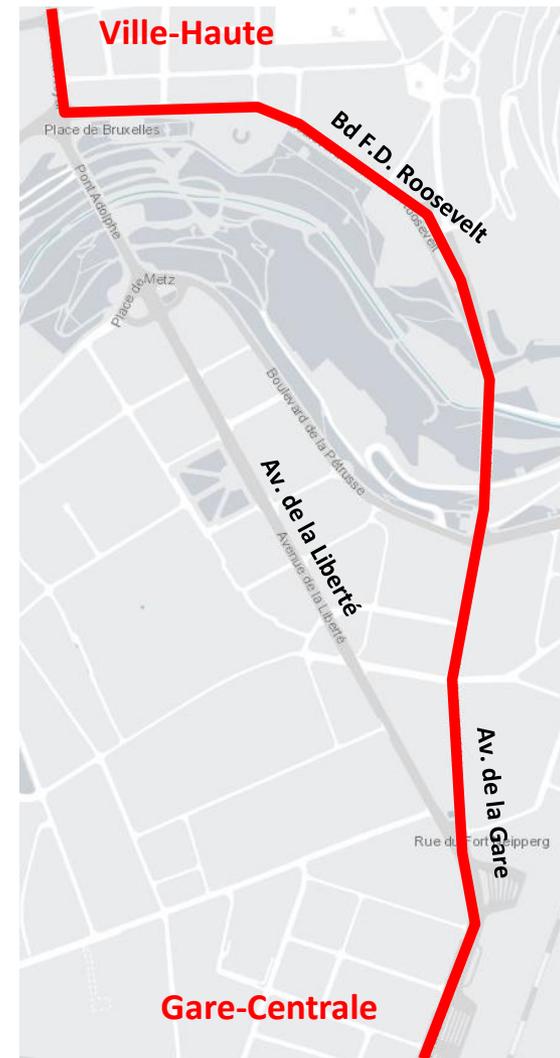
## SERVICE AVL

## Nouvel axe Gare <> Centre-Ville

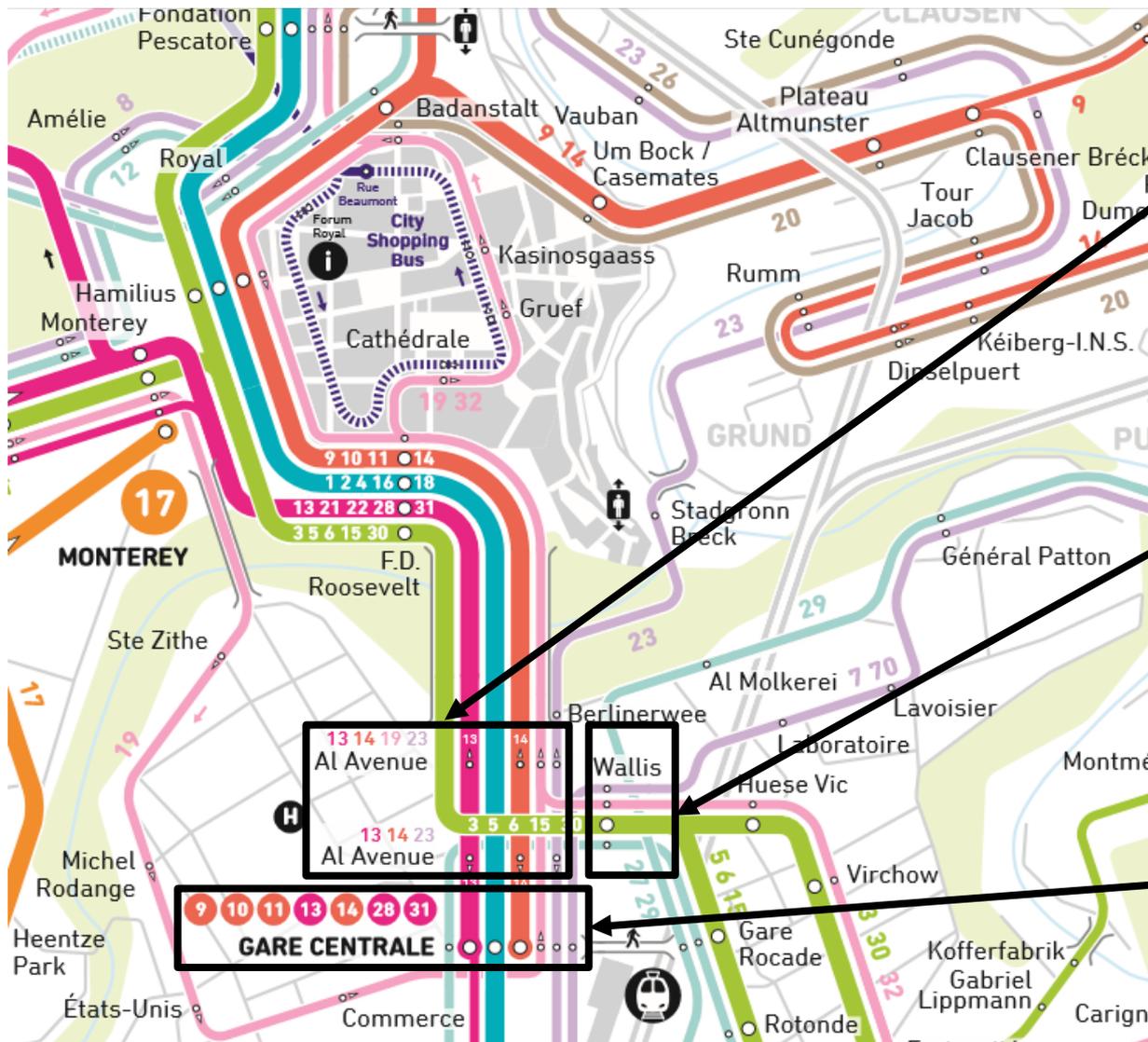
### Actuel trajet principal AVL



### Nouveau trajet principal AVL



# Nouvel axe Gare <> Centre-Ville



### Al Avenue

13 14	19	23
CN1	CN3	

### Wallis

3 30	5 6	7 70	15
27	32		CN2

### Gare-Centrale

1 125	2 4	7 70	9 14	10 11	13
16	18	19	21	22	23
27	28	31		CN1	CN3



# REORGANISATION DE LA CIRCULATION AU QUARTIER DE LA GARE

## SERVICE CIRCULATION

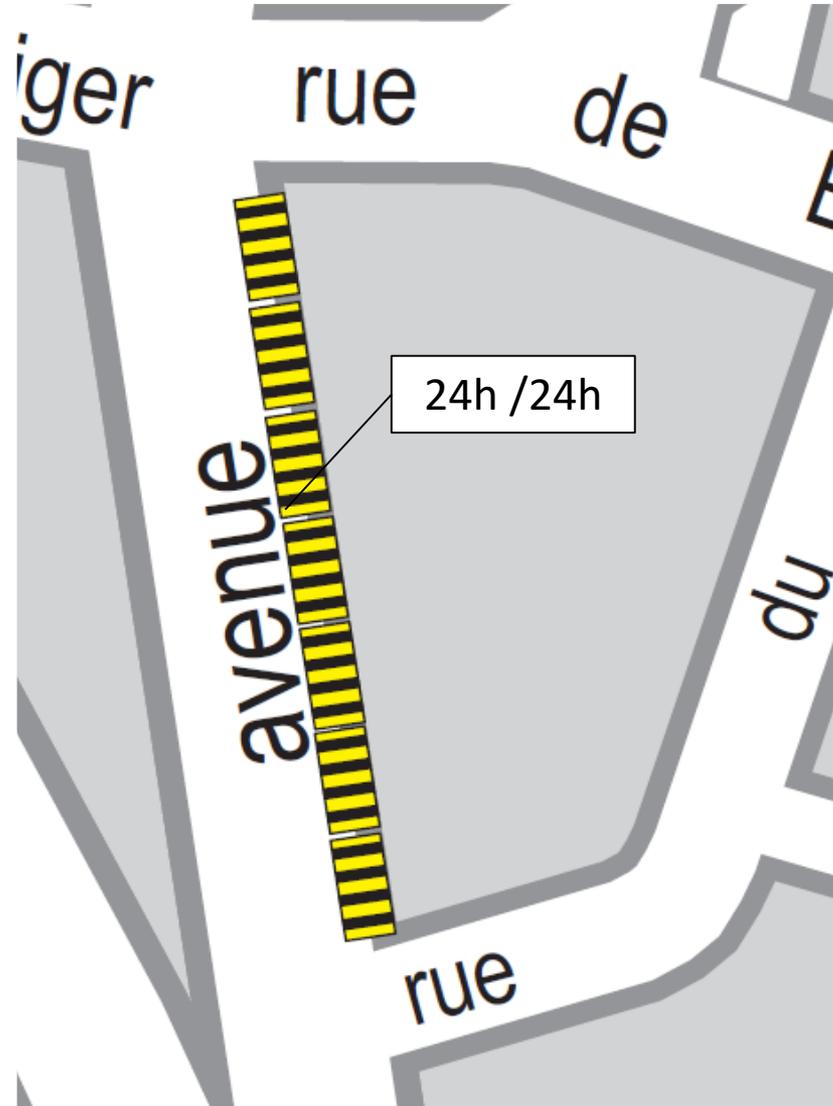


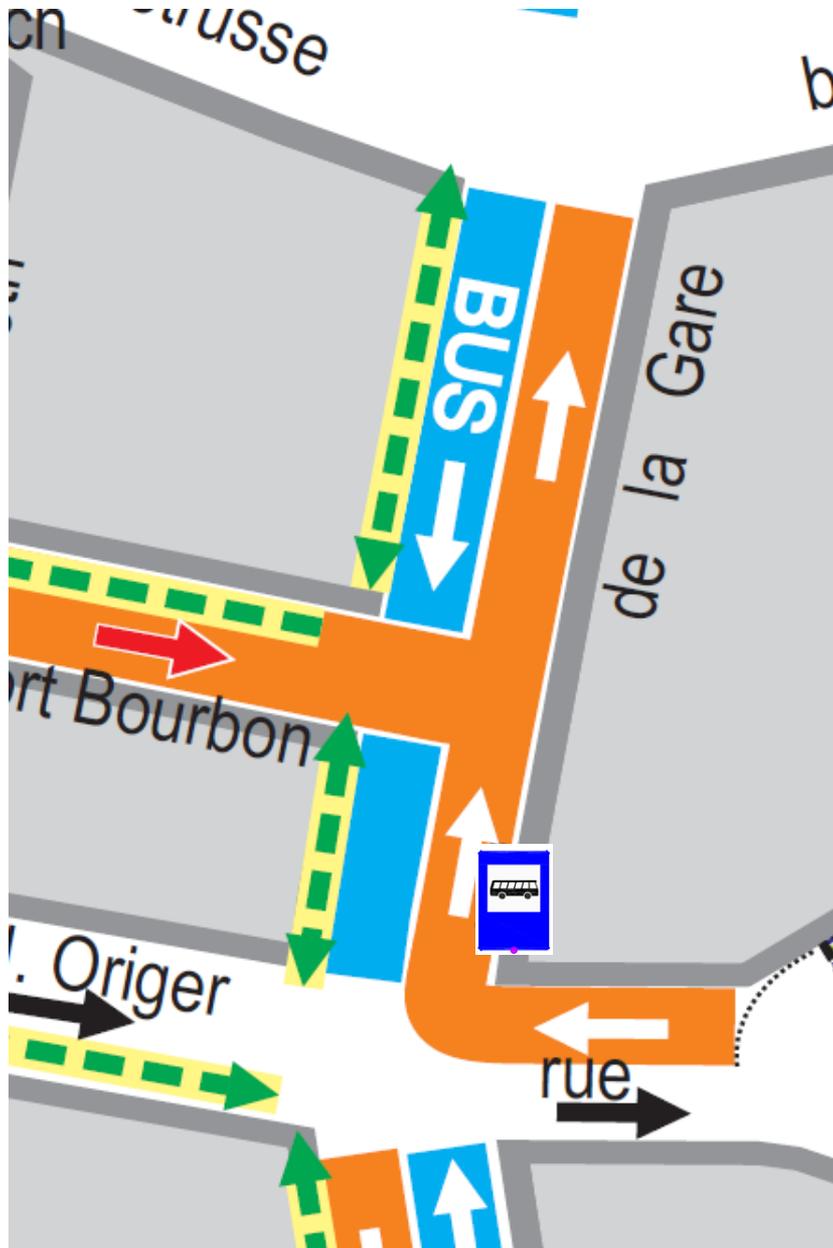


## AVENUE DE LA GARE - PARTIE SUD

- Voie réservée à la circulation des autobus de la place de la Gare en direction de la rue J. Origer.
- Accès depuis la place de la Gare réservé aux autobus.
- Circulation interdite vers la place de la Gare.
- Accès vers la place de la Gare uniquement pour les autobus.
- Piste cyclable bidirectionnelle entre la place de la Gare et la rue J. Origer.

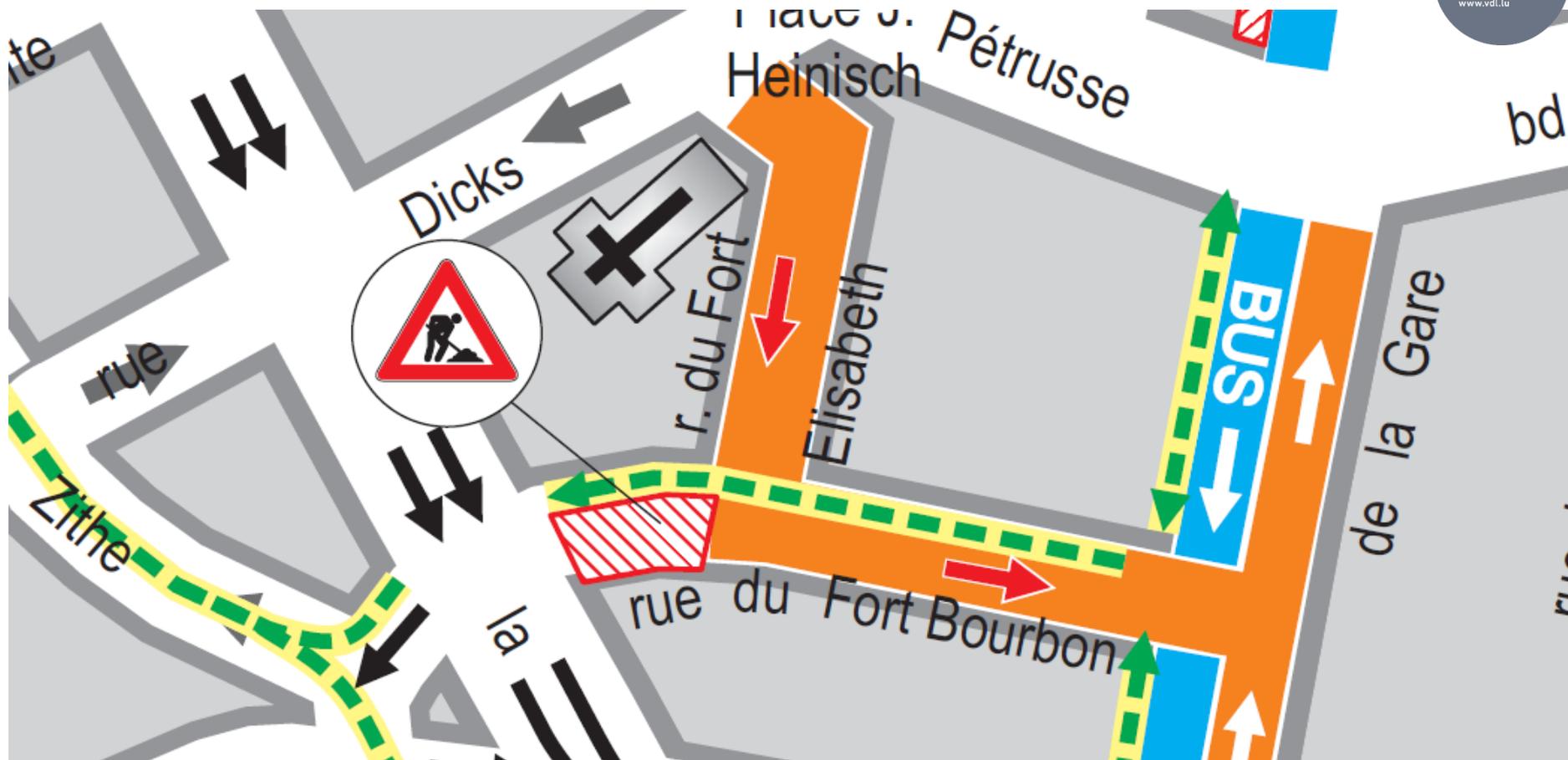
AVENUE DE LA GARE - PARTIE SUD





## AVENUE DE LA GARE - PARTIE NORD

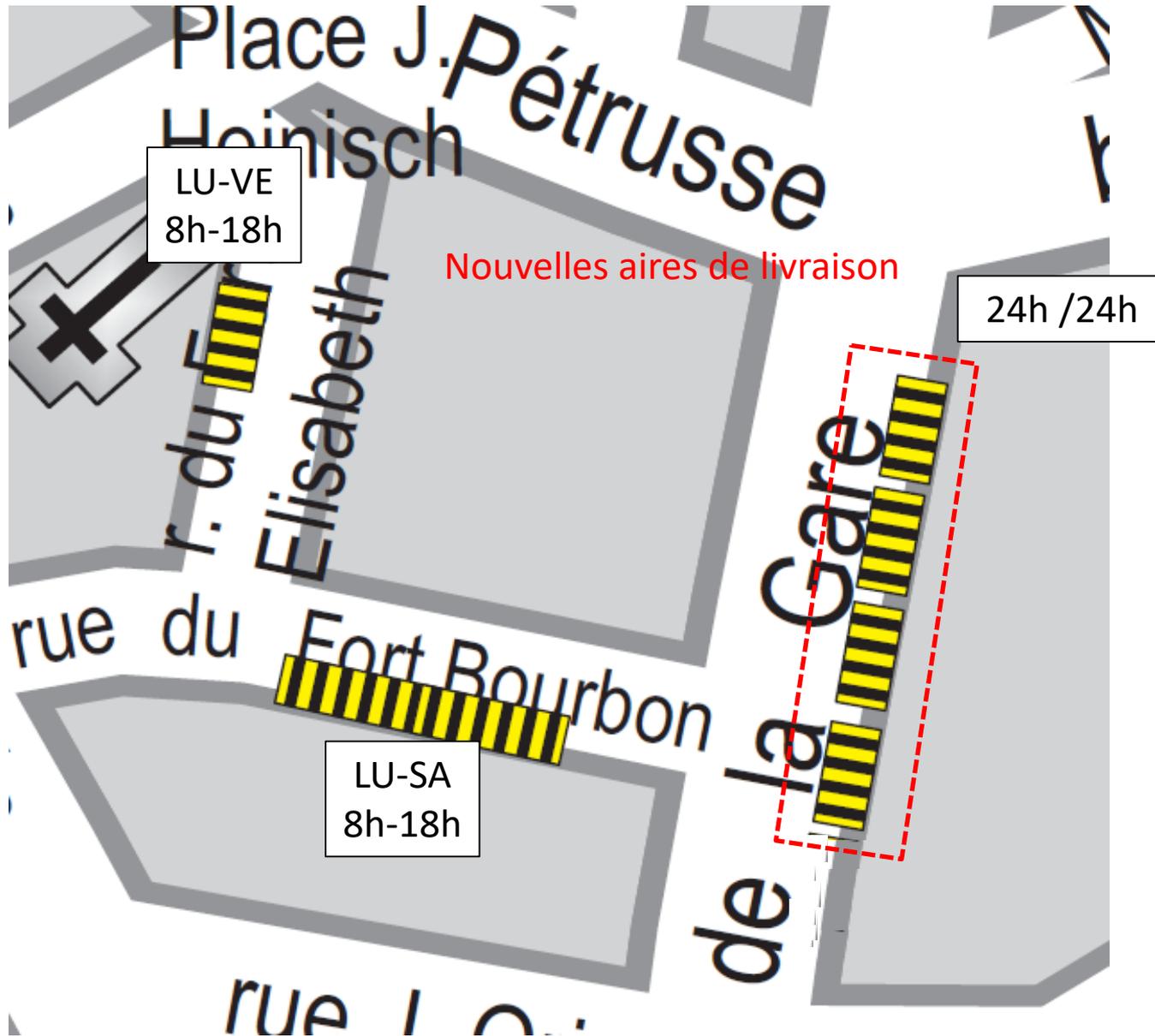
- Voie réservée à la circulation des autobus entre le bvd d'Avranches et la rue J. Origer.
- Circulation interdite entre la rue Origer / rue de Bonnevoie vers le bvd. d'Avranches.
- Instauration d'une piste cyclable bidirectionnelle entre la rue du Fort Bourbon et le bvd de la Pétrusse.

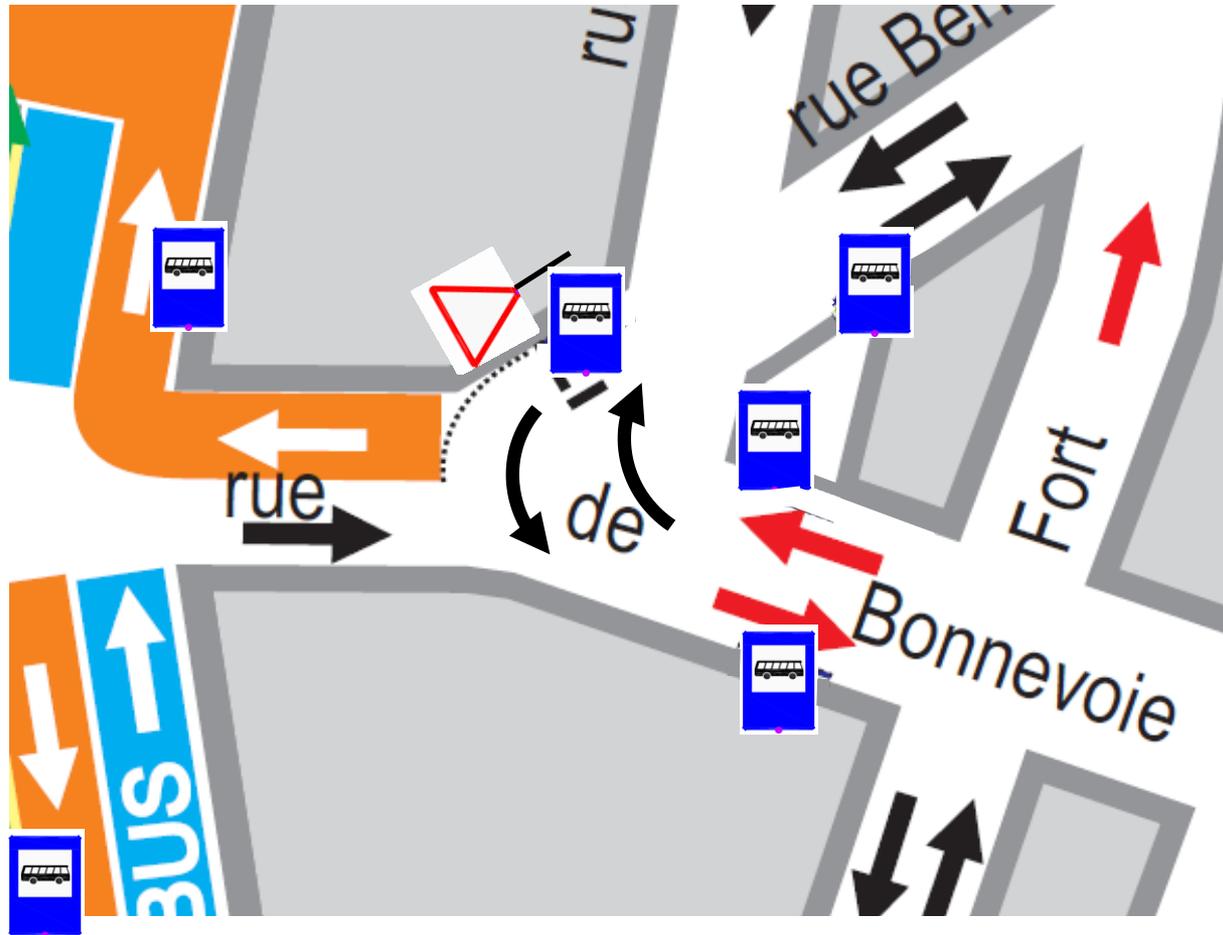


## Rue du Fort Elisabeth – Rue du Fort Bourbon

- Changement du sens de circulation
- Instauration du régime de la circulation interdite aux deux rues
- L'itinéraire de sortie se fait par l'avenue de la Gare en direction du bvd. d'Avranches.

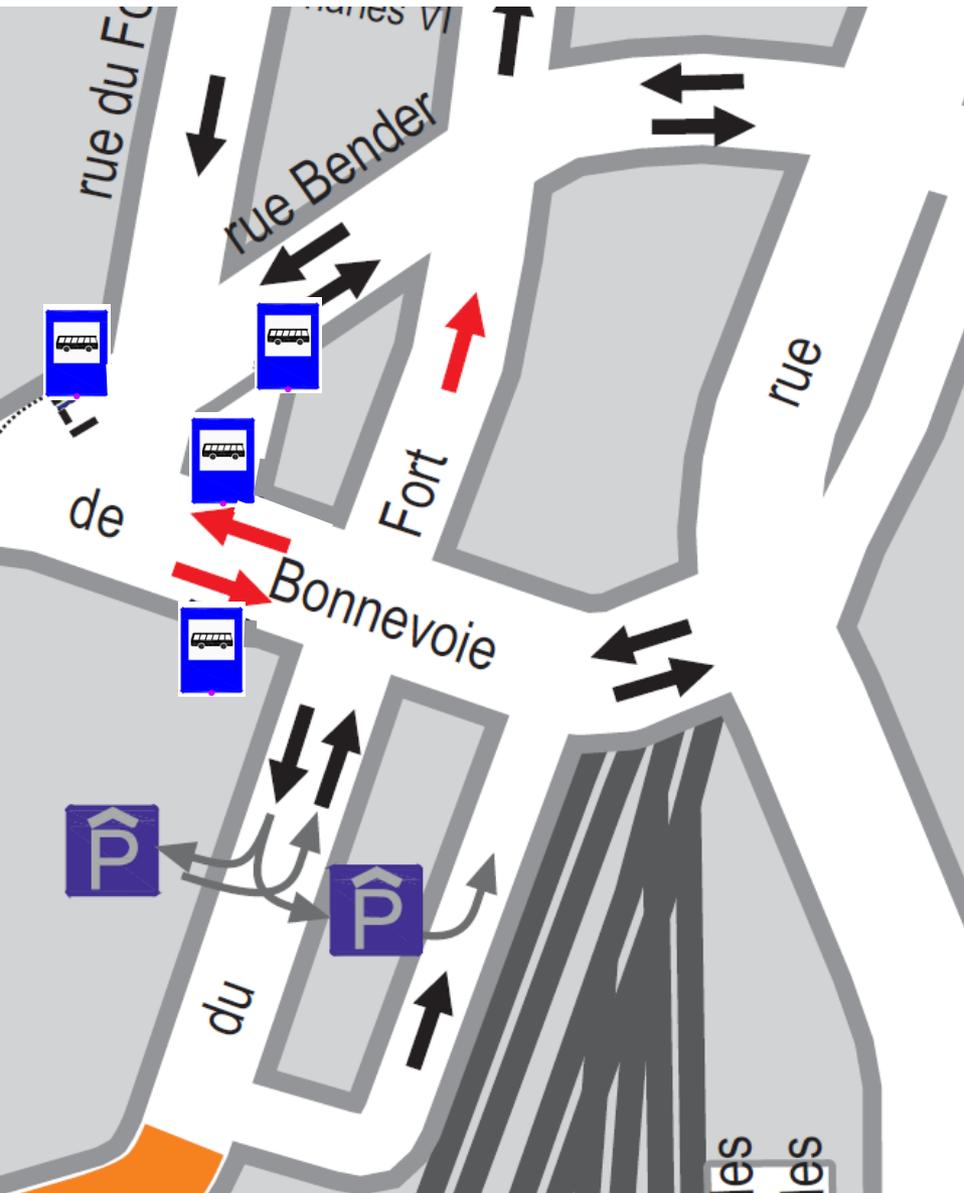
# AIRES DE LIVRAISON – AVENUE DE LA GARE / RUE DU FORT ELISABETH / RUE DU FORT BOURBON





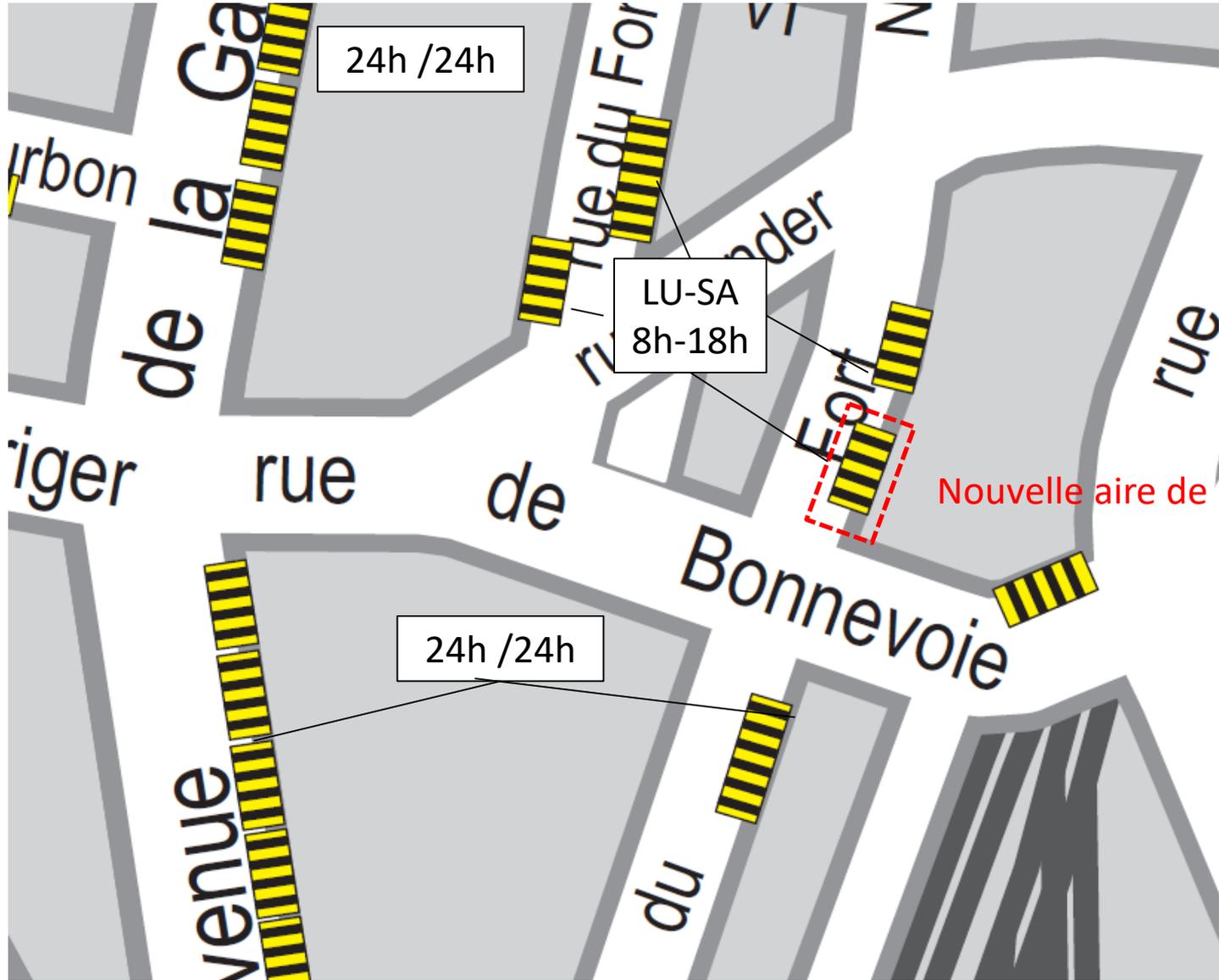
## PLACE WALLIS – RUE DE BONNEVOIE

- Accès vers l'avenue de la Gare limité aux autobus, taxis, riverains et fournisseurs.
- Mise en double sens de la rue de Bonnevoie.



## Rue du Fort Neipperg – Accès parkings

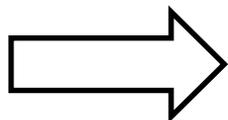
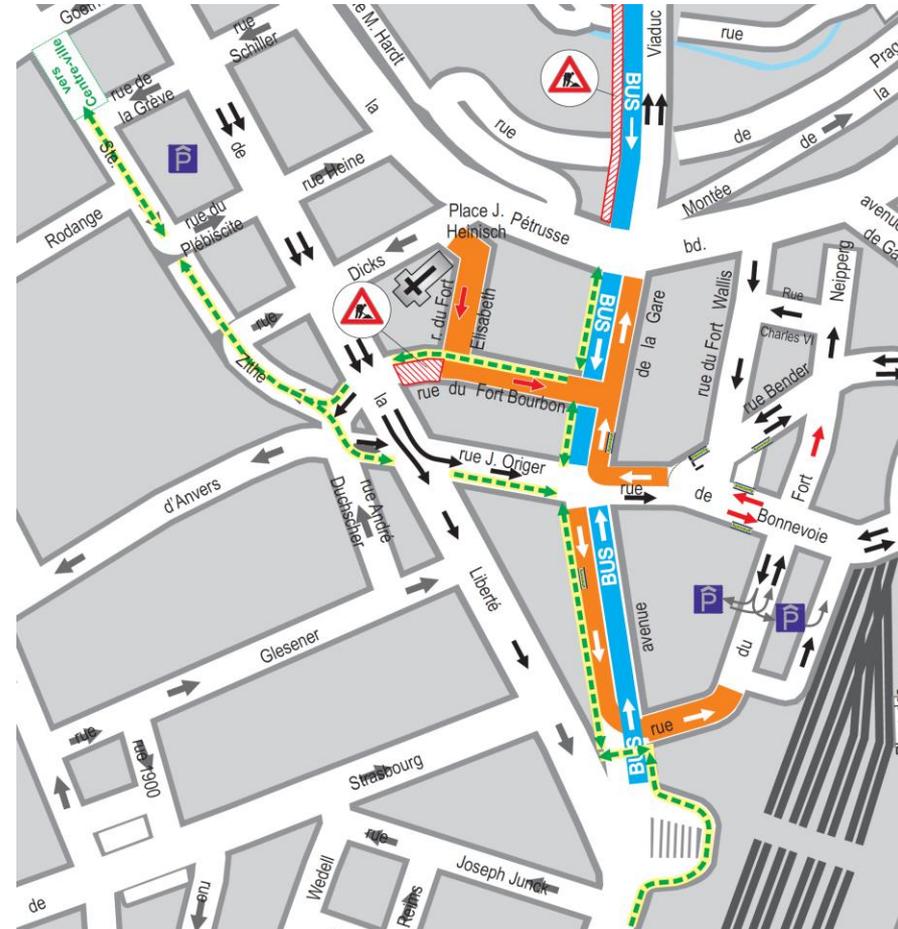
- Situation initiale sera rétablie, à savoir double sens jusqu'à la rue du Chemin de Fer.
- Accès aux parkings Neipperg et Nobilis par la rue de Bonnevoie.
- Sens unique inversé à la rue du Fort Neipperg entre la rue de Bonnevoie et la rue Bender.





## Synthèse

- Voie bus à l'avenue de la Gare du bvd d'Avranches en direction de la rue J. Origer.
- Sens de circulation inversés à la rue du Fort Elisabeth, la rue du Fort Bourbon et la rue du Fort Neipperg, entre la rue Bender et la rue de Bonnevoie.
- Circulation interdite à la rue du Fort Elisabeth et la rue du Fort Bourbon.
- Mise en double sens de la rue de Bonnevoie pour permettre une circulation bidirectionnelle entre la place Wallis et la rue du Fort Neipperg.
- Aménagement d'une voie cyclable à la rue J. Origer en direction de l'avenue de la Gare.
- Contresens cyclable à la rue du Fort Bourbon.
- Prolongation de la piste cyclable à l'avenue de la Gare.



**REORGANISATION A PARTIR DU 03 NOVEMBRE 2019**

**MERCI POUR VOTRE  
ATTENTION !**